



Politique agricole PA22+ : Des améliorations doivent être apportées

La Commission d'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a traité la politique agricole PA22+. L'ASSAF salue l'analyse établie par la CER-CE. Le message du Conseil fédéral contient de trop nombreuses contradictions. L'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire, accepté en 2017 avec plus de 78% de votes favorables, souligne l'importance des chaînes de valeur ajoutée indigènes et doit constituer la pierre angulaire pour le développement de la politique agricole. Celle-ci ne doit en aucun cas occasionner une baisse du taux d'auto-provisionnement. L'ASSAF estime qu'il est inacceptable de diminuer les terres assolées et d'affaiblir la production végétale.

La nouvelle politique agricole doit être orientée plus clairement vers la production alimentaire. Du point de vue du secteur agroalimentaire, il est important de disposer de chaînes de valeur ajoutée fortes pour satisfaire les dispositions en matière de swissness.

La politique agricole ne doit pas affaiblir l'élevage et la production animale en Suisse. Avec près de 70% de la surface agricole constituée d'herbages, la détention de ruminants permet de mettre en valeur la cellulose indigeste pour les autres mammifères monogastriques. L'ASSAF s'oppose à l'affaiblissement de la production animale d'autant plus que le nombre d'unités de gros bétail en Suisse est en légère baisse durant les 20 dernières années.

Pour l'ASSAF, le développement de la politique agricole devra impérativement réduire la charge administrative. Il s'agira d'éviter des doubles saisies d'informations telle que prévues dans la PA22+. En ce qui concerne la protection des cultures, la nouvelle politique agricole doit apporter des solutions adéquates pour les différents risques qui pèsent sur la production, spécialement dans une configuration climatique qui évolue, avec des précipitations moins bien réparties. La nouvelle politique agricole devra offrir des perspectives claires aux agriculteurs et entreprises du secteur agroalimentaire.

Lausanne, le 21 août 2020

*Renseignements : Hans Jörg Rügsegger, Président ASSAF, Riggisberg, 079 393 87 50
David Rüetschi, Secrétaire général ASSAF, Lausanne, 079 677 82 12*